



La Chronique de CORBY

Après 8 mois de travaux, le tronçon de la route RC 422 Cronay - Moulin du Pont a été rouvert à la circulation le 27 novembre dernier. Les travaux se sont déroulés sans encombre et les délais ont été respectés.

Nous tenons ici à remercier notre population pour sa compréhension et sa collaboration quant aux désagréments engendrés par la fermeture de la route et la mise en place de la déviation. Nous remercions également les agriculteurs qui ont parfois dû faire un détour supplémentaire pour accéder à leurs champs et à leurs cultures.

Le carrefour du bas du village avec la route cantonale a été légèrement modifié pour en améliorer l'accès et la visibilité.

Encore merci à chacun et bonne route.

Election à la Municipalité

Monsieur Emmanuel Boss, élu à la Municipalité le 14 juin 2015, a repris le dicastère des eaux, épuration, protection de l'environnement, défense incendie et civile, laissé vacant par la démission de Monsieur Pierre Viquerat.

Nous le félicitons pour cette élection et lui souhaitons beaucoup de satisfaction dans cette nouvelle fonction.

Nous tenons également à remercier chaleureusement Monsieur Pierre Viquerat pour son investissement dans cette fonction, sa disponibilité et la compétence dont il a fait preuve au cours des 17 années et demie où il a siégé à la Municipalité. Bien qu'annoncé quelques mois auparavant, son départ, le moment venu a été emprunt d'une grande émotion. Nous regretterons son aide si précieuse. Monsieur Pierre Viquerat est une véritable encyclopédie vivante. De bonne humeur en toutes circonstances, c'est un collègue apprécié et un ami qui quitte l'exécutif.

Nous lui souhaitons une excellente retraite municipale bien méritée.

Résumé des objets soumis au Conseil général de notre commune lors de sa séance du 29 juin 2015

- **Comptes 2014**

Le Conseil général, sous la présidence de M. Philippe Zuppinger, a accepté les comptes de l'année 2014 qui bouclent avec un excédent des revenus de fr. 30'137.62 pour des totaux égaux de fr. 1'824'572.22.

- **Rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes de l'année 2014**

Les conseillères et conseillers ont approuvé la gestion de l'année 2014 dont nous communiquons ci-après quelques points.

Finances

D'un budget déficitaire de fr. 92'538.--, les comptes 2014 bouclent avec un bénéfice de fr. 30'137.62.

Ce bon résultat nous a permis de gérer la trésorerie et de financer les transformations de la laiterie sans emprunt.

Administration générale

Durant l'année 2014, nous avons consacré beaucoup de notre temps à la mise en place du projet de fusion qui s'est malheureusement stoppé net et qui nous paraissait pourtant favorable aux quatre communes.

Fusion dont la commune de Cronay aurait pu tirer partie par son statut de village centre et qui aurait permis de réaliser certains projets qui ne verront sûrement pas le jour.

Qu'à cela ne tienne, Cronay n'est pas dans une situation critique en matière de ressources et saura faire face aux divers défis à venir.

Nous tenons encore à remercier, tant le Conseil général que la population, pour leur soutien tout au long de ce processus.

Grande salle

Le succès de notre grande salle ne se dément pas. Le montant des locations est en augmentation constante. Certes, nous bénéficions de l'incendie de la grande salle de Pomy. Néanmoins notre grande salle est également prisée pour des manifestations privées les week-ends.

Ancienne laiterie

Tous les locataires des appartements de l'ancienne laiterie ont pu emménager à l'automne 2014.

Forêts

Les coupes ont eu lieu au Signal, à la Crausaz et vers la déchetterie, pour environ 380 m³. Cent stères de bois de feu ont été achetés par des habitants de Cronay. Les plantations ont eu lieu à La Chavanne, à La Baumaz, en bas du Signal et sur la route d'Ursins.

D'importants travaux d'entretien de lisières aux abords de la réserve de la Menthue ont été effectués. Une bonne opération pour la commune puisque la majorité des frais ont été payés par la réserve.

Routes

La commission de sécurité routière a rendu son rapport en fin d'année. Celle-ci a relevé tous les problèmes dans notre village, en particuliers les vitesses excessives de certains conducteurs aux entrées de village. Pour donner suite aux diverses conclusions de la commission, la Municipalité a décidé d'acheter un radar pédagogique, qui est déplacé dans les rues de notre village, pour sensibiliser les automobilistes.

Travaux - Gaz

COSVEGAZ SA a décidé de prolonger la conduite principale du gaz arrivant depuis Pomy en direction de Donneloye-Gossens. Cette conduite traverse notre territoire depuis le haut des Biolles, via Joux-Le Paudex-La Valleire-La piste Romaine, pour arriver à la route de Gossens.

Eau potable

Au vu des différences de quantité entre l'eau achetée à l'Association La Menthue et celle revendue aux consommateurs, nous pensions à des fuites importantes sur le réseau depuis un certain temps. Nous avons fait appel à une entreprise qui a investigué tout le village avec des moyens techniques modernes.

Conclusion : aucune fuite sur le réseau. Il faudra chercher ailleurs.

En rapport avec ce problème, une bonne vingtaine de compteurs, les plus anciens, ont été changés.

SDIS

Notre commune fait maintenant partie de l'Association intercommunale SDIS du Nord Vaudois comptant une quarantaine de communes. Nous n'avons plus aucun matériel pompier à Cronay.

Dangers naturels

Les dangers naturels vaudois sont enfin cartographiés : Glissements de terrain, chutes de pierres et de blocs, inondations et crues, effondrements, avalanches, etc. 269 communes, dont la nôtre, sont concernées par au moins un danger dans la zone à bâtir.

Ecoles

A fin août 2014, 31 élèves domiciliés à Cronay ont rejoint les bancs d'école sur les sites de Cronay, Pomy et Cuarny pour le primaire et Yvonand pour le secondaire.

Dans la nouvelle Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), il est requis que les communes doivent mettre en place l'organisation de devoirs surveillés pour permettre d'accueillir chaque élève après l'école, le temps de deux périodes, jusqu'à trois fois par semaine. Un

coordinateur a été nommé début 2014 mais le « succès » escompté n'a pas répondu aux attentes et à fin 2014, seulement 3 classes (2 à Yvonand et 1 à Pomy) ont été ouvertes.

Petite enfance

Début 2014, notre commune a adhéré au réseau d'accueil Rymaje basé à Yvonand.

Face à la demande croissante et pour pouvoir accueillir les enfants scolarisés dans les communes de Pomy, Cuarny et Cronay, de nouveaux locaux situés en face du collège de Pomy ont été proposés pour l'agrandissement et l'ouverture d'une nouvelle antenne de la garderie des Castors. C'est à la rentrée d'automne 2014 que 12 places ont été créées pour recevoir les élèves avant et après l'école, ainsi que pour le repas de midi. Le succès ne s'est pas fait attendre et à fin 2014, certaines tranches horaires étaient déjà complètes.

La commune de Cronay est affiliée au Centre social régional d'Yverdon (CSR) pour l'accueil extra-familial (mamans de jour).

Déchetterie

En 2014, la vente du papier, de la ferraille et la taxe anticipée sur le verre ont rapporté la somme de fr. 3'767.95. On peut noter que, comme les années précédentes, notre commune a collecté une quantité importante de papier-carton de première qualité (pour comparaison, 75% de papier-carton de plus que pour des communes de taille similaire à la nôtre, entre 2012 et 2014).

Pour l'année 2014, STRID a rétrocédé la somme de fr. 8'083.50 pour 23 tonnes de déchets ménagers sur laquelle a été prélevée la somme de fr. 808.35 pour les couches-culottes, alèses et autres matériel de soins.

- **Arrêté d'imposition pour l'année 2016**

Les conseillères et conseillers ont accepté la proposition de la Municipalité de baisser de 2 points le taux de l'impôt et de le fixer, pour l'année 2016, à 79 % de l'impôt cantonal de base, ceci au vu du résultat des comptes communaux des derniers exercices et après analyse de la situation financière de la commune et de l'évolution probable.

Les autres impôts ont été reconduits sans changement.



Résumé des objets soumis au Conseil général de notre commune lors de sa séance du 30 novembre 2015

- **Budget 2016**

Le Conseil général a adopté le budget de fonctionnement pour l'exercice 2016 qui présente un total des revenus de fr. 1'295'165.00 et un total des charges de fr 1'277'226.00. Il en résulte un excédent des revenus de fr. 17'939.00.

- **Adoption des statuts de la nouvelle Association intercommunale du Centre de Collecte de Sous-produits Animaux d'Yverdon-les-Bains et région**

Les Conseillers et Conseillères ont décidé d'accepter les statuts et ses annexes de la nouvelle Association intercommunale du Centre de Collecte de Sous-Produits Animaux d'Yverdon-les-Bains et région et d'autoriser la nouvelle Association intercommunale du Centre de Collecte de Sous-Produits Animaux d'Yverdon-les-Bains et région d'entreprendre toutes démarches pour l'inscription au Registre foncier au titre de propriétaire de la parcelle 3032 d'Yverdon-les-Bains conformément à l'Art. 662 du Code Civil suisse.

- **Communications de la Municipalité**

Les Conseillers municipaux en place ont informé le Conseil général de leur intention de se représenter ou non lors des prochaines élections municipales pour la législature 2016-2021.

Se représentent, Madame et Messieurs

Bovet Ariane, Municipale

Boss Emmanuel, Municipal

Brodard Rodrigue, Municipal

Tanner Fabrice, Municipal

Monsieur Didier Flaction, Syndic, informe qu'il ne se représentera pas pour la prochaine législature.



Conseil général

Législatif - Législature 2011-2016

1^{er} juillet 2015 - 30 juin 2016

Président du Conseil général - 1^{er} juillet 2015 - 30 juin 2016

Zuppinger Philippe

Vice-président du Conseil général - 1^{er} juillet 2015 - 30 juin 2016

Moccand Daniel

Secrétaire du Conseil général - législature 2011-2016

Glauser Claire-Lise

Huissier - législature 2011-2016

Viquerat Raymond

Scrutateurs - 1^{er} juillet 2015 - 30 juin 2016

Devallonné Stéphane - Guidoux Vincent



Scrutateurs suppléants - 1^{er} juillet 2015 - 30 juin 2016

Flaction Bernard - Gondoux Daniel

Commission de gestion - 1^{er} juillet 2015 - 30 juin 2016

Castro Carlos - Castelier Pieyre-Bernard - Meylan Laure - Barbieri Vanessa - Rossopoulos Georges

Suppléant : Guidoux Vincent (remplace Mme Castelier Françoise)

Délégués Association d'aménée d'eau "La Menthue" - législature 2011-2016

Chaillet Jacques – Moccand Daniel

Déléguée à l'Association scolaire intercommunale d'Yvonand et environs (ASIYE) -
législature 2011-2016

Castelier Françoise (remplace Mme Carrel Sylvie)

Déléguée suppléante :

Meystre Viviane

Commission communale de recours - législature 2011-2016

Magenat Alfred – Chauvy Pierre - Plantier Djamilah

Suppléant : Flaction Bernard

Elections communales - législature 2016-2021

Les élections communales pour élire les membres de la Municipalité, puis le ou la Syndic/que, pour un mandat de cinq ans (législature du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2021), auront lieu le

dimanche 28 février 2016.

Dépôt des listes

Les listes de candidats doivent être déposées:

- pour le 1^{er} tour-municipalité, du lundi 4 janvier 2016 au lundi 11 janvier 2016 à 12 heures précises au Greffe municipal;
- pour le 2^e tour-municipalité éventuel et l'élection du syndic, une heure avant l'ouverture du scrutin en main du Président du bureau électoral.

Un formulaire ad hoc peut être obtenu auprès du Greffe municipal (1^{er} tour-municipalité).

Des informations sur les horaires des différents tours de scrutin vous parviendront avec le matériel de vote en temps opportun.

Une buvette sera ouverte à la grande salle pour la proclamation des résultats.



Réservez déjà votre dimanche pour ces élections.

Assermentation du Conseil général



L'assermentation des autorités pour la législature 2016-2021, membres du Conseil général et membres de la Municipalité, aura lieu le

mardi 12 avril 2016 à 19h30 à la grande salle de Cronay.

Matériel de vote et manière de voter

A la veille des élections municipales, nous souhaitons faire un petit rappel du mode d'emploi du vote par correspondance suite à quelques erreurs constatées dans le retour du matériel de vote. Les erreurs qui se produisent le plus souvent sont la date de naissance manquante, erronée (date du jour) ou incomplète, et l'oubli de la signature sur la carte de vote. Attention également, nous avons eu à plusieurs reprises des cartes de vote croisées dans le couple (Madame complète la carte de Monsieur et vice-versa). Ces votes erronés ou incomplets ne peuvent pas être pris en compte et sont annulés.



1. Enveloppe de transmission aller-retour (grise)

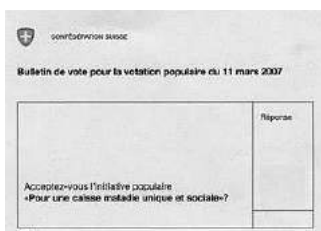
C'est par elle que le matériel de vote officiel vous parvient à domicile.

C'est aussi par elle que vous pourrez retourner votre vote si vous votez par correspondance, par la poste ou en déposant votre vote dans la boîte aux lettres communale.



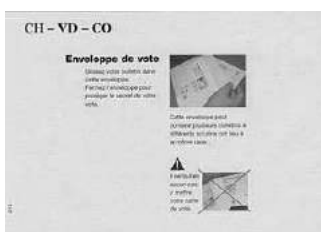
2. Carte de vote qui atteste de votre qualité d'électeur

Cette carte doit impérativement être signée par l'électeur et la date de naissance complétée. Si l'une ou l'autre de ces deux rubriques n'est pas remplie, votre vote est annulé.



3. Bulletin de vote ou bulletin électoral

C'est le support sur lequel vous pouvez exprimer votre vote ou vos suffrages en cas d'élection.



4. Enveloppe de vote jaune

Elle est destinée à contenir votre bulletin (ou vos bulletins si plusieurs opérations de vote ont lieu en même temps) et à protéger le secret de votre vote.

L'enveloppe de vote jaune (4) ne doit en aucun cas contenir votre carte de vote (2) mais uniquement le(s) bulletin(s) de vote (3).



Retour du vote

L'enveloppe de transmission doit contenir votre carte de vote dûment complétée et l'enveloppe jaune contenant vos bulletins de vote.

Attention aux délais pour le renvoi par la poste.

Commune d'origine après une fusion de communes



Dès le **1^{er} janvier 2016**, les citoyennes et citoyens originaires d'une commune vaudoise fusionnée pourront conserver, dans le registre fédéral de l'état civil, la mention de leur commune d'origine initiale. Son nom sera inscrit entre parenthèses, à la suite du nom de la nouvelle commune politique.

L'inscription de l'ancienne commune d'origine sera systématique pour les futures communes fusionnées, elle sera facultative pendant un an après l'entrée en vigueur de la loi pour les communes déjà fusionnées. Cette révision de la loi sur les fusions de communes a été décidée par le Grand Conseil le 30 juin 2015.

Cette disposition prend en considération l'attachement très fort de certains habitants à leur commune d'origine. Elle n'a pas d'autre vocation que de conserver une trace de la commune d'origine initiale.

Fusions intervenant après l'entrée en vigueur de cette disposition

Dès le **1^{er} janvier 2016** et l'entrée en vigueur de la loi, chaque fusion donnera lieu à une inscription automatique et gratuite dans le registre état-civil fédéral du nom de la nouvelle commune d'origine suivi entre parenthèses du nom de l'ancienne commune d'origine. Cette inscription concernera toutes les personnes originaires de la commune.

Fusions réalisées avant l'entrée en vigueur de cette disposition (période transitoire)

Pendant l'année suivant l'entrée en vigueur de la présente révision, **du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016**, les citoyens originaires de communes ayant déjà fusionné pourront, s'ils le souhaitent, faire inscrire dans les registres d'état civil le nom de leur ancienne commune d'origine entre parenthèses à la suite de celui de leur nouvelle commune d'origine. La démarche, gratuite et facultative, se fera auprès de la direction de l'état civil vaudois.

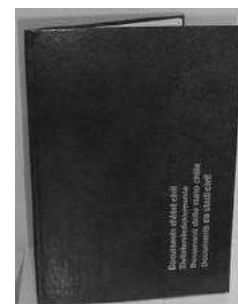
Le formulaire, qui peut être téléchargé sous vd.ch/themes/vie-privee/etat-civil/droit-de-cite/loi-sur-les-fusions-decommunes/, ou qui est à disposition au greffe municipal, est à **signer** et à renvoyer d'ici au 31 décembre 2016, par courrier à la **Direction de l'état civil vaudois, Rue de la Caroline 2, 1014 Lausanne**.

Famille

Les parents originaires d'une commune vaudoise déjà fusionnée peuvent faire la demande d'inscription du nom de l'ancienne commune d'origine également pour leurs enfants mineurs.

Effet sur les documents d'identité

Il n'y a aucune obligation de renouveler ses pièces d'identité immédiatement après la modification de l'inscription dans le registre de l'état civil. Elles peuvent ainsi être renouvelées normalement lors de l'échéance des documents actuels.



Des informations sur les nouvelles dispositions et le formulaire de demande sont disponibles sur:

<http://www.vd.ch/themes/vie-privee/etat-civil/droit-de-cite/loi-sur-les-fusions-de-communes/>.

Communication concernant la réception des programmes TV SSR par antenne (TNT)



Schweizerische Radio- und Fernsehgesellschaft
Société suisse de radiodiffusion et télévision
Società svizzera di radiotelevisione
Societad svizra da radio e televisiun

Suite à une nouvelle attribution des fréquences en Suisse, la SSR doit changer le canal d'émission des programmes par voie terrestre (TNT) dans la région de l'Arc jurassien. Elle adaptera également la puissance de certains émetteurs.

Date: du fait de ces travaux, la réception TV par les airs (TNT) sera interrompue en **mars 2016**. La desserte sera suspendue une fois pendant trois heures au maximum pour chaque émetteur.

Attention. Seuls les téléspectateurs qui reçoivent les programmes de la SSR (RTS Un, RTS deux, SRF 1 et RSI LA 1) par les airs (TNT) sont concernés. Les autres types de réception ne subiront aucun changement.

Déroulement: un texte affiché à l'écran annoncera le changement de fréquence aux téléspectateurs recevant les programmes par TNT. Ce message d'avertissement sera émis plusieurs fois par jour sur les programmes concernés pendant la semaine précédant le changement de fréquence. Les téléspectateurs qui verront s'afficher cette communication devront reprogrammer leur télévision ou leur boîtier de réception **sur le nouveau canal (ancien canal: 56, nouveau canal: 30)** ou lancer une recherche de chaînes, en se référant au mode d'emploi de leur récepteur.

Résultat: la puissance d'émission sera légèrement réduite suite au changement de fréquence. Selon nos calculs, une bonne desserte de la région reste garantie, à condition que l'antenne extérieure soit correctement installée.

Marche à suivre: pour tout renseignement, veuillez contacter le Centre clientèle, Distribution SRG SSR, 0848 88 44 22 (tarif local), qui étudiera les questions et répondra directement aux utilisateurs de la TNT ou e-mail à helpdesk@broadcast.ch

Toutes les informations sur la diffusion et la réception des programmes radio et TV de la SSR figurent sous www.broadcast.ch.



Eclairage public



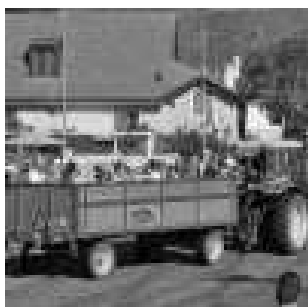
Comme vous avez pu le constater, nous avons procédé au remplacement des luminaires de l'éclairage public par un éclairage économique LED.

Vous aurez peut-être également remarqué que, pour accentuer encore l'économie d'énergie de ce système d'éclairage, l'intensité des luminaires diminue entre 23h00 et 05h00.

Visite du territoire de notre commune

Le dimanche 30 août 2015 au matin, sous un soleil de plomb, une centaine de personnes a pris place sur les différents chars aménagés pour une balade à la découverte du territoire de notre commune.

Tour à tour, les différents groupes ont pu s'arrêter sous le pont de l'autoroute A1, au fond de la Crausaz, à la limite avec la commune d'Yvonand, puis ont écouté, à la station de pompage de l'amenée d'eau de la Menthue aux Biolles, les explications de M. Courvoisier, Président de l'Association, sur les techniques de pompage entre les différents réservoirs et sur la surveillance du réseau.



Après une virée à l'extrême ouest du territoire, à la limite des Granges-de-Gossens, les participants ont pu encore s'enrichir des explications de notre garde forestier sur le thème de la forêt. Là un petit concours, où il s'agissait de répondre à quelques questions sur le thème de la forêt communale, était organisé.

Un repas, pris sur le terrain de sport, et des jeux terminèrent cette magnifique journée.

Un grand merci aux sociétés locales et à leur président, Monsieur Thierry Viquerat, pour l'organisation de cette belle et sympathique journée.

Des photos de cette journée sont visibles sur le site internet de notre commune www.cronay.ch.

Réponses au concours

Quelle surface occupent les forêts communales de Cronay ? - 115 hectares

Quel pourcentage de feuillus compose les forêts communales de Cronay ? 51 %

En quelle année l'ouragan Lothar a-t-il malmené une partie des forêts communales ? en 1999

Sur combien de communes s'étend la réserve forestière de la Menthue ? 3 communes

Combien de communes composent le triage forestier de Molondin ? 7 communes

Le tirage au sort, parmi toutes les bonnes réponses reçues, a souri à Mesdames Silvia Chambaz et Maja Moccand et à Monsieur Eric Glauser qui gagne chacun un sapin de Noël. Bravo à eux trois et merci à tous ceux qui ont participé.



Eau potable

Le laboratoire cantonal a procédé au contrôle annuel de l'eau de consommation sur notre commune. Ci-dessous quelques résultats du prélèvement du 10 juillet 2015.

Analyses chimiques

Paramètre	Résultat	Norme
Température (°C)	16.9 °C	
pH	7.6	6.8 - 8.2
Conductivité électrique (µS/cm)	531	200 - 800
Turbidité (UT/F)	0.1	max. 1.0
Dureté totale (°F)	31.4	min. 10.0
Dureté carbonatée (°F)	28.4	
Calcium (mg/L)	94	max. 200
Magnésium (mg/L)	19.4	max. 125.0
Sodium (mg/L)	5.4	max. 20.0
Potassium (mg/L)	1.5	max. 5.0
Hydrogénocarbonates (mg/L)	347	
Sulfate (mg/L)	18	max. 300
Nitrate (mg/L)	19.5	max. 40.0
Chlorure (mg/L)	9.0	max. 20.0
Nitrite (mg/L)	0.000	max. 0.100



En conclusion, nous avons une eau assez dure et qui est conforme aux normes en vigueur pour les paramètres analysés.

Horaire des bus postaux



Le nouvel horaire des bus postaux, entré en vigueur le 13 décembre 2015, apporte quelques modifications pour les lignes desservant notre localité.

La ligne 10.662 Bercher-Moulin-du-Pont et vice-versa, est modifiée. Sur cette ligne les bus circulent de Bercher jusqu'au Moulin-du-Pont et du Moulin-du Pont jusqu'à Bercher, avec correspondance de la ligne Thierrens-Yverdon ou Yverdon-Thierrens. Changement au Moulin du Pont.

Pour de plus amples renseignements, nous vous prions de vous adresser au service Car postal ou à l'adresse internet www.carpostal.ch.

Nonagénaire

Monsieur Louis Flaction



En date du 8 juin 2015, la Municipalité est allée apporter les vœux des autorités à Monsieur Louis Flaction à l'occasion de son nonantième anniversaire.

Né le 5 juin 1925 à Cronay, aîné d'une fratrie de 3 enfants, M. Flaction nous parle avec enthousiasme de sa vie et de son attachement à sa commune.

En 1953, il prend pour épouse Odette. Deux enfants naîtront de cette union.

Agriculteur, après avoir effectué l'école d'agriculture de Marcelin, il exploite le domaine familial. A côté de son exploitation, M. Flaction effectue des boucheries de campagne, s'en allant tuer les cochons dans les fermes aux alentours.

S'intéressant de près à la vie de son village, il fut municipal de 1958 à 1981, s'occupant du dicastère des forêts, domaine fort important à l'époque et source de revenu non négligeable pour les communes.

Actif dans les sociétés villageoises, il pratiqua le football et le tir. La gymnastique occupa également une grande partie de ses loisirs. Tout jeune déjà il intégra la société de gymnastique de Pomy, dont il est membre fondateur, et fut moniteur durant une dizaine d'années.

A la retraite, il s'occupe encore, avec son épouse, de sa maison et du grand et magnifique jardin. Il aime aussi faire la cuisine et se met volontiers aux fourneaux.

Il est aujourd'hui l'heureux grand-papa de 4 petits-enfants et de 3 arrière-petites-filles.

Nous tenons à le remercier, ainsi que son épouse et ses enfants, pour l'accueil chaleureux qu'ils nous ont réservé et nous lui souhaitons de passer encore de nombreuses années avec son épouse et sa famille dans notre village et lui adressons nos meilleurs vœux de santé.



La Municipalité

Déchetterie - Horaire de fin d'année

La déchetterie sera ouverte durant les fêtes les

- Samedi 26 décembre 2015 de 9h00 à 11h00
- Samedi 2 janvier 2016 de 9h00 à 11h00



Chemin de la Chavanne

Le chemin de la Chavanne s'est passablement dégradé ces dernières années et était devenu impraticable par endroits.

D'importants travaux de terrassement et de réfection ont été entrepris ces dernières semaines pour sa remise en état.

Afin de permettre à cet ouvrage de se tasser et de se stabiliser, ce chemin est fermé et interdit à la circulation et aux chevaux jusqu'au printemps 2016.



Nous vous remercions de votre compréhension.

Très bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous et meilleurs vœux pour 2016

